

SNC KBP3
C/o KAUFMAN & BROAD
59, allées Jean Jaurès
31000 TOULOUSE

VILLA DU COMTE
42 villas à Montrabé
(31850)

NOTICE DESCRIPTIVE ACQUÉREURS
Des villas Parcelles n° 1 à 5, 8 à 15, 17,19, 21, 23, 24, 26 à 33, 38 à 40, 43 à 45
(équipement électrique)

(suivant l'arrêté du 10 mai 1968)

Toulouse, le 02 mars 2009

MAITRE D'OUVRAGE

SNC KBP 3
59, allées Jean Jaurès
31000 TOULOUSE

MAITRE D'ŒUVRE DE CONCEPTION

Cabinet d'Architecture SEQUENCES
26, rue Marie Magné – BP 3004
31.024 TOULOUSE Cedex 3

MAITRE D'ŒUVRE D'EXECUTION

Société EXETEC
Moulin de Grousset
31.590 LAVALETTE

NOTICE DESCRIPTIVE

Chapitre I - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'IMMEUBLE

Chapitre II - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

Chapitre III - ANNEXES PRIVATIVES

Chapitre IV - PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

Chapitre V - ÉQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

Chapitre VI - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE
ET LEURS EQUIPEMENTS

I - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

1.1 – INFRASTRUCTURE

1.1.1. Fouilles

- Fouilles en pleine masse, en rigoles et en trous

1.1.2. Fondations

- Selon étude géotechnique, fondations par semelles en béton armé, par pieux ou par puits.

1.2 - MURS ET OSSATURES

1.2.1. Murs du sous-sol

- Sans objet

1.2.2. Murs de façades

- Les murs de façades seront en briques ou parpaings suivant études thermique, acoustique et de structure.
- Les façades seront revêtues d'un enduit monocouche teinté dans la masse ; teinte suivant choix de l'architecte.
- Doublages intérieurs en complexe isolant répondant aux origines de l'étude thermique et la RT 2000; matériaux secs composites type polystyrène ou équivalent avec faces vues en plaques de plâtre.

1.2.3. Murs pignons

- Idem 1.2.2.

1.2.4. Murs mitoyens

- Sans objet.

1.2.5. Murs extérieurs divers (loggias)

- Idem 1.2.2.

1.2.6. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

- Sans objet.

1.2.7. Murs séparatifs

- Murs séparatifs des garages en limite de propriété en parpaings de 0.20 d'épaisseur ou en briques.

1.2.8. Divers

- Néant

1.2.9. Bâtiments techniques et annexes

- Néant.

1.3 - PLANCHERS

- 1.3.1. Planchers sur étage courant**
- Dallage sur hérisson ou dallage porté de type hourdis suivant étude de structure BA et étude géotechnique.
- 1.3.2. Planchers sous terrasses étanchées**
- Sans objet.
- 1.3.3. Planchers sur locaux techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés**
- Néant.
- 1.3.4. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts = garages**
- Dallage en béton armé de 0,13 m d'épaisseur sur hérisson minimum ou dalle portée suivant étude BA.

1.4 - CLOISONS DE DISTRIBUTION

- 1.4.1. Entre pièces principales**
- Cloison 50mm d'épaisseur non porteuse ou type alvéolaire parement en plaque de plâtre.
- 1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service**
- Dito 1.4.1.

1.5 - ESCALIERS

- 1.5.1. Escaliers**
- En sapin avec contremarches ; marches et contremarches revêtues d'un vernis.
- 1.5.2. Escaliers de secours**
- Néant

1.6 - CONDUITS DE FUMÉES ET VENTILATION

- L'air neuf sera pris par les bouches d'entrée d'air implantées dans les menuiseries des pièces sèches. L'air vicié sera extrait par les bouches d'extraction implantées dans les pièces humides. La circulation de l'air dans le logement se fera sous les portes.

1.7 - CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

- 1.7.1. Chutes d'eaux pluviales**
- Tuyaux de descente en zinc ou en aluminium laqué pour les descentes extérieures suivant plans
- 1.7.2. Chutes d'eaux usées**
- Colonnes de chutes en PVC
- 1.7.3. Canalisation en sous-sol**
- Néant
- 1.7.4. Branchements aux égouts**
- Branchement direct à l'égout existant en limite de propriété.

1.8 - TOITURES

- 1.8.1. Charpente - Couvertures et accessoires**
- Charpente traditionnelle ou fermette industrielle bois suivant plan de l'Architecte.
 - Couverture en tuile de terre-cuite.
 - Solins et couloirs en zinc ou en plomb suivant nécessité technique.
- 1.8.2. Étanchéité et accessoires**
- Sans objet.
- 1.8.3. Souches ventilations et conduits divers**
- Sorties de ventilation des chutes en zinc ou en éléments de terre-cuite, en toiture

II - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

2.1 - SOLS & PLINTHES

- 2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales et cuisines ouvertes**
- Séjour :
 - Carrelage 30x30 minimum en grès émaillé dans la gamme de Kaufman & Broad (classement U3P3) posé sur bain de mortier avec des plinthes bois y compris dans les placards attenants.
 - Chambres :
 - Revêtement de sol en moquette type ACADIE de chez BALSAN ou similaire.
 - Plinthes bois y compris dans les placards attenants

2.1.2. Sols et plinthes des salles de bains, salles d'eau, WC et cuisines fermées

- Carrelage collé ou scellé à bain de mortier en grès émaillé 30x30 environ dans la gamme de Kaufman & Broad , classement U3P3, dans la gamme sélectionnée par Kaufman & Broad
- Sur murs, plinthes en carrelage assorti, selon la gamme retenue par Kaufman & Broad.

2.1.3. Sols et plinthes des entrées et dégagements

- Entrées y compris placards attenants : dito séjours
- Dégagements y compris placards attenants : dito chambres

2.1.4. Sols des balcons, loggias et terrasses (suivant plan de vente initial)

- Les sols des terrasses seront en béton lissé ou bouchardé.

2.2 - REVÊTEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. Revêtements muraux des salles de bains et des salles d'eau

Salle de bains principale :

- Faïence en carreaux, format et coloris dans la gamme sélectionnée par Kaufman & Broad posée jusqu'à 2,00 m de hauteur environ au pourtour du bac à douche ou de la baignoire. Frise ou listel assorti.
- Tabliers des baignoires en mélamié blanc.

Salle d'eau et salle de bains secondaire :

- Faïence dito salle de bains principale.
- Cuisines et kitchenettes : faïence blanche 20x20 au droit de l'évier sur 60 cm.

2.2.2. Revêtements muraux dans les autres pièces

- Sans objet

2.3 - PLAFONDS (sauf peintures et tentures)

2.3.1. Plafonds des pièces intérieures

- En plaques de plâtre fixé sur ossature métallique au RdC.
- En plaques de plâtre fixé sur ossature métallique, épaisseur suivant réglementation thermique pour les plafonds sous la charpente

2.3.2. Plafonds des séchoirs à l'air libre

- Sans objet

2.3.3. Plafonds des loggias

- Sans objet

2.3.4. Sous-faces des balcons

- Sans objet

2.4 - MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales

- Les portes-fenêtres et les fenêtres, ouvrant à la Française ou à soufflet suivant plans, sont en profilés PVC gris.
- Double vitrage isolant d'une épaisseur suivant études thermique et acoustique.
- Au rez-de-chaussée, les menuiseries non équipées de volets, sont équipées de grille de défense ou similaire suivant choix de l'architecte.

2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service

- Dito 2.4.1.

2.5 - FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS

2.5.1. Pièces principales

- Volets roulants à tablier en lames PVC avec coffre PVC sur menuiseries intégrés à toutes les baies des pièces sèches.
- Manœuvres par tringle ou sangle
- Système de blocage automatique des volets roulants en fin de course.

2.5.2. Pièces de service

- Salle de bains, salle d'eau et WC : néant.
- Barreaudage aux ouvertures pour les logements en rez-de-chaussée.

2.6 - MENUISERIES INTÉRIEURES

2.6.1. Huisseries et bâtis

- Huisseries métalliques ou bois pour toutes les portes.
- Bâtis en bois ou métallique pour les trappes de visite des gaines techniques si nécessaire.

2.6.2. Portes intérieures

- Portes isoplanes blanches à âmes alvéolaires de 40 mm d'épaisseur laquées d'usine.
- Quincaillerie aluminium et butée de porte en caoutchouc
- Serrure à condamnation pour les portes des WC, salles de bains et salles d'eau.

2.6.3. Impostes en menuiseries

- Sans objet

- 2.6.4. Portes d'entrée**
- Porte à âme pleine, finition peinture suivant détail de l'architecte composée de deux parements en tôle d'acier galvanisée. Modèle MDP40 de chez MALERBA ou similaire.
 - Passage de 0,90m x 2,00m
 - Serrure 3 points des Ets VACHETTE ou équivalent, fournie avec 3 clés par villa
 - Poignée de tirage extérieur en aluminium de marque BRICARD ou similaire
 - Joint isophonique en périphérie.
- 2.6.5. Portes de placards**
- Portes à panneaux coulissants (longueur > 90 cm) ou ouvrants à la française (longueur < 90 cm) suivant les plans, en panneaux de particules avec revêtement mélaminé blanc.
 - Le placard de l'entrée (suivant plan) sera aménagé d'une tablette chapelière et d'une tringle.
- 2.6.6. Portes de locaux de rangement**
- Sans objet
- 2.6.7. Moulure et habillages**
- Sans objet.
- 2.6.8. Combinaisons d'immeubles**
- Sans objet.

2.7 - SERRURERIE ET GARDE-CORPS

- 2.7.1. Garde-corps**
- Sans objet.
- 2.7.2. Grilles de protection des baies (suivant plan)**
- Barreaudage métallique recevant une couche d'anti-rouille et une peinture.
- 2.7.3. Ouvrages divers**
- Portail du garage individuel à débordement. Tablier en métal thermolaqué de marque DOITRAND type p50 ou similaire.
 - Clôtures : les jardins privatifs seront séparés par une clôture en grillage simple torsion.
 - Barres d'appuis
Sans objet.
 - Boîtes aux lettres de marque SIRANDRE qualité extérieure conforme aux exigences PTT à l'entrée.

2.8 - PEINTURES, PAPIERS PEINTS, TENTURES

2.8.1. Peintures extérieures et vernis

- 2.8.1.1 *Sur menuiseries*
- Sans objet pour les menuiseries PVC
 - Peinture glycérophtalique sur menuiserie bois
- 2.8.1.2 *Sur fermetures et protections*
- Peinture glycérophtalique sur ouvrages galvanisés, garde-corps et lisses
- 2.8.1.3 *Sur serrurerie et menuiseries métalliques*
- Après travaux préparatoires, 2 couches de peinture sur éléments galva, teinte au choix de l'architecte.
- 2.8.1.4 *Sur sous-faces et rives des balcons, habillage en bois et divers*
- Peinture glycérophtalique ou lasure sur les ouvrages bois.

2.8.2. Peintures intérieures

- 2.8.2.1 *Sur menuiseries autres que les portes intérieures*
- Après travaux préparatoires, 2 couches de peinture glycéro ou acrylique satinée, coloris blanc.
- 2.8.2.2 *Sur murs*
- Après travaux préparatoires :
Application d'une gouttelette blanche sur murs des pièces sèches et murs non revêtus de faïence dans les pièces humides.
- 2.8.2.3 *Sur plafonds*
- Après travaux préparatoires, application de gouttelette blanche
- 2.8.2.4 *Sur canalisations, tuyauteries apparentes*
- 2 couches de peinture blanche glycéro ou acrylique satinée sur ouvrages apparents.

2.8.3. Papiers peints

- 2.8.3.1 *Sur murs*
- Sans objet
- 2.8.3.2 *Sur plafonds*
- Sans objet

2.8.4. Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)

- Sans objet

2.9 - ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

2.9.1. Équipements ménagers

2.9.1.1. Bloc évier, robinetterie

- Dans les cuisines, pose d'un évier inox 2 bacs suivant plan, sur meuble mélaminé avec deux portes.
- Robinetterie : mitigeur type VICTORIA PLUS de marque ROCA ou équivalent.

2.9.1.2. Appareils et mobilier

- Sans objet

2.9.1.3. Evacuation des déchets

- Sans objet

2.9.1.4. Armoire sèche linge

- Sans objet

2.9.2. Équipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1. Distribution eau froide

- Tube galvanisé ou PVC pression avec robinet d'arrêt et manchette en laiton pour pose ultérieure d'un compteur.
- Distribution intérieure en tube cuivre ou PER apparent ou encastré pour l'alimentation des appareils sanitaires.
- Raccordement au domaine public en limite de propriété

2.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage

- Sans objet

2.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude individuelle

- Production d'eau chaude sanitaire individuelle assurée par des ballons électriques à accumulation de marque ATLANTIC ou équivalent, de capacité de 250 litres pour les 4 pièces et 300 litres pour les 5 pièces. Résistance stéatite. Certains logements pourront être équipés de 2 ballons d'eau chaude selon nécessité.

2.9.2.4. Evacuations

- Réseaux collecteurs d'évacuation en PVC apparents en plinthe.

2.9.2.5. Distribution du gaz

- Sans objet.

2.9.2.6. Branchements en attente

- Un robinet double pour l'alimentation des machines à laver le linge et la vaisselle, dans la cuisine ou la salle de bains ou la salle d'eau.

2.9.2.7

*Appareils sanitaires*Salle de bains principale :

- Vasque de couleur blanche en porcelaine vitrifiée modèle ALOA de marque ROCA ou équivalent, encastrée dans un plan stratifié posée sur un meuble vasque.
- Le meuble sous le plan de toilette est composé d'une façade avec 2 portes
- Baignoire en acier émaillé modèle Contesa des Ets ROCA ou équivalent, de couleur blanche, dimension suivant plans

Salle de bains secondaire et Salle d'eau (suivant plan):

- Receveur de douche rectangulaire 80 x 80cm en porcelaine vitrifiée modèle MALTA de chez ROCA ou équivalent suivant plans.
- Vasque de couleur blanche en porcelaine vitrifiée modèle ALOA de marque ROCA ou équivalent, encastrée dans un plan stratifié posée sur un meuble vasque.

WC :

- Ensemble de couleur blanche avec réservoir dorsal en porcelaine émaillée blanche modèle POLO des Ets ROCA ou équivalent. Abattant double.
- Lave-mains modèle IBIS de chez ROCA pour certains logements suivant plan ou similaire.

2.9.2.8

Robinetterie

- Lavabo, vasque et lave-mains : robinetterie mitigeuse à tête céramique type VICTORIA de ROCA ou similaire avec classement NF
- Baignoire et douche : robinetterie idem avec douchette chromée et flexible (longueur)

2.9.2.9

Accessoires divers

- Miroir d'un mètre de hauteur et éclairage incorporé par spots dans un bandeau lumineux sur la largeur du meuble ou du plan vasque.
- Robinet sur terrasses

2.9.3.**Équipements électriques**

2.9.3.1

Type d'installation

- L'installation est conforme à la NF C15.100
- Appareillage blanc type ALCYON de chez ALOMBARD ou similaire

2.9.3.2

Puissance à desservir

- Courant monophasé 220V. Puissance à souscrire conforme aux normes EDF.
- Raccordement au domaine public en limite de propriété.

2.9.3.3

*Équipement de chaque pièce*Entrée :

- 1 alimentation en plafond en simple allumage ou un va et vient suivant la disposition de l'entrée
- 1 prise de courant 16 A+T
- 1 tableau disjoncteur

Dégagement :

- 1 alimentation en plafond en simple allumage
- 1 prise de courant 16 A+T

Cuisine :

- 1 alimentation en applique simple allumage au-dessus du plan de travail (pour appareil de classe II à la charge de l'acquéreur)
- 1 alimentation en plafond commandée en simple allumage
- 4 prises de courant 16 A+T au-dessus du plan de travail (1.10 m au-dessus du sol)
- 1 prise de courant 16 A+T pour alimentation du réfrigérateur (0.30 m au-dessus du sol)
- 1 boîtier terminal 32 A + T (direct)
- 1 ou 2 prises de courant 20 A+T sur lignes spécialisées pour alimentation lave-vaisselle, lave-linge (0.30 m au-dessus du sol)

NOTA : une PC 20A+T peut se trouver dans la salle de bains

- 1 sortie de fil pour hotte.
- 1 prise téléphone pour les cuisines fermées.

Salles de bains et Salles d'eau :

- 1 alimentation au-dessus de la vasque commandée en simple allumage pour le bandeau lumineux dans la salle de bains principale.
- Une alimentation au-dessus du lavabo commandée en simple allumage dans la salle de bains secondaire et dans la salle d'eau.
- 1 prise de courant 16 A+T
- 1 alimentation en plafond en simple allumage

WC :

- 1 alimentation en plafond ou en applique

Séjour :

- 5 prises de courant 16 A+T réparties dans la pièce avec un minimum d'une PC pour 4m² de surface habitable
- 1 alimentation en plafond par simple allumage
- 1 prise téléphone
- 1 prise TV

Chambres :

- 3 prises de courant 16 A+T (directes)
- Une alimentation en plafond par simple allumage
- Une prise téléphone
- Une prise TV dans la chambre principale (chambre 1 du plan de vente)

Espace extérieur donnant sur séjour :

- 1 sortie de fils en applique, y compris luminaire
- 1 prise de courant 16 A

2.9.3.4

Sonnerie de la porte palière

- 1 sonnerie avec bouton poussoir et porte étiquette sur la rue
- Sonnette incorporée dans le tableau disjoncteur
- Néant

2.9.4.

Chauffage, cheminée, ventilations

2.9.4.1

Type d'installation

- L'installation de chauffage est de type électrique.

- 2.9.4.2 *Températures garanties*
- L'installation de chauffage permet de maintenir à 22°C dans les salles de bains et à 19 °C la température intérieure au centre des pièces suivant les conditions de températures extérieures minimales de base fixée par la réglementation.

- 2.9.4.3 Chauffage individuel électrique direct de marque ATLANTIC type F117 ou équivalent . Appareil de classe II pour les salles de bains.

- 2.9.4.5 *Conduits et prises de ventilation*
- Ventilation mécanique contrôlée de type indépendante
 - Bouches d'extraction de la VMC dans les cuisines, salles de bains, salles d'eau et WC raccordées sur gaines verticales et horizontales collectives

- 2.9.4.6 *Prises d'air frais*
- Entrées d'air frais de la VMC par grilles placées dans les pièces principales dans les ouvrants des menuiseries ou dans les coffres de volet roulant.

2.9.5. Équipement intérieur des placards et pièces de rangement

- 2.9.5.1 *Placards*
- cf. : 2.6.5

- 2.9.5.2 *Pièces de rangement*
- Néant

2.9.6. Équipements de télécommunications

- 2.9.6.1 *Radio-TV*
- Prise TV + FM, située dans le séjour et dans la chambre principale (chambre 1 du plan de vente)

- 2.9.6.2 *Téléphone*
- Installations jusqu'aux joncteurs installés dans le séjour, les cuisines fermées et dans toutes les chambres. Raccordement au réseau public en limite de copropriété.

- 2.9.6.3 *Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble*
- Sans objet

2.9.7. Autres équipements

- Néant

III - ANNEXES PRIVATIVES

3.1 - CAVES

- Sans objet

3.2 - PARKING COUVERT - GARAGE

Localisation et dimension selon plan.

3.2.1. Murs ou cloisons

- Voiles en parpaings ou brique localisés suivant plans aspect brut

3.2.2. Plafonds

- Sans objet.

3.2.3. Sols

- Dallage en béton ou en enrobé.

3.2.4. Porte d'accès

- Portillon décrit en 2.7.3.

3.2.5. Ventilation des sous-sols

- Sans objet

3.2.6. Équipement électrique

- 1 alimentation en plafond par simple allumage.
- 1 prise de courant 16A.

3.3 - PARKINGS EXTÉRIEURS

Localisation devant la porte du garage.

3.3.1. Sols

- Revêtement en enrobé ou béton balayé dimensionné pour recevoir un véhicule léger.

3.3.2. Délimitation au sol

- Sans objet.

3.3.3. Système de repérage

- Sans objet.

3.3.4. Système de condamnation

- Sans objet.

3.4 - JARDINS PRIVATIFS

3.4.1. Plantations d'arbres, d'arbustes, de fleurs

- Néant.

3.4.2. Engazonnement

- Engazonnement des jardins privés.

3.4.3. Arrosage

- Néant.

IV - PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES DE L'IMMEUBLE

- Sans objet.

V - ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE

- Sans objet

VI - PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS

- Sans objet

NOTA :

Seront admises de plein droit, toutes modifications de structure et de l'agencement intérieur et extérieur (telles que le déplacement de gaine technique, soffite ou faux plafonds...) ayant pour but de résoudre un problème technique ou de compléter ou de parfaire soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble, qui seraient apportées en cours de travaux, par le constructeur et en accord avec le maître d'œuvre.

Le constructeur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations globalement équivalentes dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau ou en cas de force majeure légitime, notamment :

- règles administratives contraignantes
- règlement judiciaire, liquidation de biens, faillite
- cessation d'activité, d'entreprise ou de fournisseur
- d'arrêt de fabrication, défaut d'approvisionnement ou retard d'approvisionnement d'un matériau
- qualité insuffisante d'un matériau prévu ou livré
- etc...

Et plus généralement, si les impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle disposition de prestation prévue.

En outre, le client ne pourra en aucun cas réclamer l'une des prestations prévues au présent descriptif dans la mesure où celle fournie par le constructeur correspond à une qualité réputée équivalente sur la base des informations données par le maître d'œuvre.

Par exemple, si pour quelque raison que ce soit, outre les raisons exprimées ci-dessus, le maître d'œuvre décide de changer le revêtement des murs des halls d'entrée ou la décoration de l'immeuble ou la marque des sanitaires, des carrelages... sans que cette liste soit exhaustive, le constructeur ne sera tenu qu'à la fourniture d'une prestation à qualité équivalente.

Le client reconnaît cette clause comme étant essentielle sans laquelle le constructeur n'aurait pas contracté avec lui.

CHOIX ACQUEREURS

En ce qui concerne les choix possibles par l'acquéreur prévus aux articles 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3 et 2.2, le Maître d'œuvre fixera, en fonction de l'avancement des travaux, les dates ultimes auxquelles ces choix devront être communiqués à l'acquéreur. Au-delà de ces dates, les choix des logements non communiqués seront arrêtés par le Maître d'œuvre.

Les revêtements de sol prévus en moquette pourront faire l'objet d'une variante en revêtements de sols durs, suivant les mêmes prestations que pour les pièces humides ou selon les variantes en TMA aux acquéreurs (article 2.1.2) et en fonction de l'avancement du chantier. Ces travaux modificatifs seront effectués à titre onéreux.

TRAVAUX MODIFICATIFS ACQUEREURS

Des travaux modificatifs peuvent être demandés dans les logements, à titre onéreux, par les acquéreurs du maître d'ouvrage, s'ils sont compatibles avec le planning de réalisation des travaux et sous réserve du respect de la réglementation.

Ces travaux peuvent engendrer une modification de distribution intérieure ou de la nature des revêtements de finitions (sols et murs).